

Grand-Figeac : Conseil Communautaire du 23 juin 2020 - visioconférence

Le 23 juin 2020, en visioconférence, les 91 élus du Grand-Figeac se sont réunis pour la seconde fois en format dématérialisé, pour examiner les 21 points à l'ordre du jour de la séance.

Le 28 avril dernier, le Grand-Figeac avait réuni 92 élus du Conseil Communautaire pour un Conseil exclusivement dédié aux mesures mises en œuvre en réponse à la crise du COVID19. Deux mois plus tard, et après que 84 des 92 Communes aient procédé au renouvellement des Conseils municipaux et à l'élection des Maires, c'est un Conseil Communautaire « mixé » qui est réuni pour adopter des mesures exceptionnelles mais aussi courantes. Ainsi, un tiers environ des élus réunis ont fait leur entrée en tant que nouveaux conseillers communautaires.

A l'issue du second tour pour les 8 autres Communes (Assier, Aynac, Camburat, Figeac, Le Bouyssou, Saint-Sulpice, Terrou et Thémines), le nouveau Conseil Communautaire pourra être totalement installé le 15 juillet prochain.

Interventions exceptionnelles en faveur de l'économie locale

Dans le cadre des mesures urgentes de soutien à l'économie, liées au COVID-19, des dispositifs ont été mis en place par l'Etat et la Région Occitanie. **Le Grand-Figeac a décidé de compléter ces aides par trois mesures destinées à soutenir l'économie locale :**

✓ Aide supplémentaire de 30% de l'aide de la Région dans le cadre du Fonds de Solidarité National Occitanie :

- Indépendants ou entreprises de 0 salarié : 300 €
- Entreprises de 1 à 10 salariés : 600 €
- Entreprises de 11 à 50 salariés : 1 200 €

✓ Contribution au fonds régional L'OCCAL :

- aide à la trésorerie (loyers, campagnes promotionnelles spécifiques, besoins en fonds de roulement...) : prêt à taux zéro, entre 2000 € et 10 000€ maximum
- soutien à la mise en œuvre des mesures sanitaires (investissements et aménagements d'urgence nécessaires au redémarrage de l'activité) : subvention de 70% des dépenses, de 250 à 2000 € pour les commerces et à 20 000 € pour les structures touristiques

✓ Report des loyers et mise en place d'un échéancier sur 12 mois maximum pour faciliter la trésorerie des entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises et des ateliers relais du Grand-Figeac.

Ces aides aux entreprises, dotées par le Grand-Figeac d'un montant maximum de 690 000 €, seront accessibles aux entreprises de moins de 50 salariés, selon les critères définis par l'Etat et la Région.

Pour toute demande d'aide

- **Grand-Figeac, Pôle développement, 05 65 11 22 76, secretariat.developpement@grand-figeac.fr et hubentreprendre.laregion.fr**
- **Déposer votre demande en ligne sur mesaidesenligne.laregion.fr**

A ces aides directes, s'ajoutent des actions plus globales :

✓ **Partenariat avec le Département du Lot sur une campagne de promotion territoriale et touristique**

Afin de **soutenir massivement le secteur touristique et maintenir l'attractivité du département du Lot**, le Département du Lot et les Communautés de Communes et d'Agglomération s'associent pour mener une campagne de communication renforcée, sur les grandes villes de proximité comme Toulouse ou Bordeaux mais aussi l'Ile-de-France. Elle **utilisera les marques de territoire, Oh My Lot et Vallées Lot et Dordogne**, ainsi que les destinations territoriales comme pour le Grand-Figeac la destination Grands Sites d'Occitanie « Grand-Figeac, vallées du Lot et du Célé »

Le Grand-Figeac participera au financement de cette campagne à hauteur de 25 435 € pour un coût total de 500 000 €.

✓ **Soutien par l'achat public et la passation des marchés**

Le Grand-Figeac est un investisseur local très important. Par les travaux qu'elle mène ou les prestations qu'elle commande, la Collectivité soutient directement l'économie locale.

Ainsi, même durant la période de confinement, au plus fort de la crise, la Collectivité a poursuivi l'engagement de ses marchés et a ainsi notifié plus de 2 Millions d'euros de travaux avec notamment la conclusion des marchés de construction de la cuisine centrale située sur la zone d'activités Quercypôle à Cambes. Dans les prochaines semaines, d'autres opérations seront lancées, avec notamment la consultation à venir de la réhabilitation du futur siège, les opérations cœurs de villages, les chantiers voirie, etc.

Soutien aux acteurs du spectacle vivant

Le **secteur de la Culture a également été lourdement impacté par la crise sanitaire** du COVID19. Aux reports ou annulations de spectacles, se sont ajoutées les difficultés rencontrées par les intermittents du spectacle et équipes artistiques.

Engagé depuis longtemps dans le secteur culturel, **le Grand-Figeac a souhaité apporter un soutien particulier aux compagnies, artistes et équipes techniques dont les spectacles n'ont pu être reportés :**

- Un **dédommagement de 50% du montant initial du contrat de cession** sera attribué aux équipes artistiques dont le spectacle a été annulé
- Un **ratravage des heures non effectuées par les intermittents** qui auraient dû être mobilisés sur des spectacles annulés.

Ces aides interviennent après un soutien déjà apporté au monde associatif et sportif par l'attribution des aides aux clubs sportifs le 28 avril et aux actions exceptionnelles le 23 juin.

Attribution d'une prime « COVID » pour les agents ayant assuré des missions « exposées »

Prévue la réglementation « COVID », une prime exceptionnelle a été allouée aux agents publics ayant dû poursuivre leurs missions au service de la population durant la période de confinement.

Au plus fort des restrictions sanitaires, plusieurs services ont assuré la continuité du service public : le service collecte des déchets, le centre intercommunal de santé, le service petite enfance et le service du chenil. Pour ces 86 agents, une prime de 500 €, proratisée au nombre de jours travaillés, a été adoptée.

Par ailleurs, 35 agents s'étaient portés volontaires pour assurer un renfort auprès du CIAS pour le portage de repas à domicile, participer à la coordination de fabrication des masques ou la fourniture des tablettes aux EHPAD. Pour ces agents, une prime de 100 € a été adoptée.

Bilan de l'opération de fabrication des masques « made in Grand-Figeac »

Dès le 17 mars, point de départ du confinement et de l'application nationale des règles de distanciation physique, la pénurie de masques a été pointée comme un enjeu sanitaire majeur. Après avoir engagé la production de 1900 masques pour les agents publics et le personnel non soignant des établissements médicaux et médico-sociaux, le Conseil Communautaire du 28 avril avait décidé de produire un masque barrière pour chaque habitant du Grand-Figeac, soit 45 100 masques.

Près de 500 couturières bénévoles se sont alors mobilisées pour les confectionner entre le 5 mai et la fin du mois de mai. Le coût total de ces opérations s'élève à 76 515,61 € TTC, soit une moyenne de 1,48 €/masque réutilisable. Parallèlement **une souscription participative** a été ouverte afin de recevoir les dons volontaires, elle **a permis de recueillir 12 235 € issus de 158 donateurs.**

A ce masque Made in Grand-Figeac **sont venus s'ajouter deux masques par habitant ;** financés conjointement par le **Département du Lot, les Communes et la Région Occitanie ;** dotant ainsi chaque habitant de 3 masques réutilisables.